

Wild Wedding 2018

Enseigne : _____

Je souhaite :

Juste la Cotation

Insertion magazine

Insertion site

Festival Strasbourg

Festival Colmar

Observation :



Cotisation 2018

Les infos pour la CIA, le FBI et le Fisc

Contact : _____ Portable : _____

Adresse : _____

CP/ Ville : _____

Fixe : _____ e-mail : _____

Site Internet : _____

n°SIRET et Code APE : _____

Assurance RC pro : (fournir copie) _____

Et sinon dans la vie, tu fais quoi ?

Métier : _____

Produits ou services proposés : _____

(8€/mois) **96 €/an**

(Calculer le prix en fonction du mois de souscription)

1 Page sur le Site Internet WILDWEDDINGALSACE.COM

Présence dans le listing des membres dans le WILD MAGAZINE

1 Publireportage/an sur le BLOG

Le partage de vos actualités, etc

Je m'engage à respecter la Charte Ethique et Déontologique de l'Association Wild Wedding Alsace (téléchargeable sur le site)

J'autorise l'association Wild Wedding Alsace a utiliser mes photos et les photos de mes réalisations, dans des publications, sur le site, sur les réseaux sociaux en respectant les mentions légales et le crédit photo.

Datez et signez : _____

Welcome les nouveaux,

Ça y est, la 3^{ème} année de Wild'Team arrive bientôt, avec ses constantes, mais aussi ses changements.

Très importants :

-> Retourner le dossier ORIGINAL papier complet et conservez une copie.
(si vous n'avez pas de moyen de faire de copie, notez le, je vous adresserai une copie numérique)

-> Vous pouvez à présent postuler pour les 2 festivals, cependant les corps de métier attirés des départements sont prioritaires.

Ex. Vous êtes Traiteur sur Strasbourg et vous postulez sur le 67 et le 68. Strasbourg sera accepté, cependant les traiteurs du 68 seront prioritaires sur le 68. Si il reste une place dans le 68 non pourvue, elle sera pour vous.

RAPPEL :

Il est strictement interdit de faire la promotion d'une entreprise qui n'est pas présente sur le festival, même un partenaire. Des exceptions sont possibles et je vous invite à demander l'autorisation. Nous avons été conciliant les années passées, mais cette année toute carte de visite, flyer ou PLV d'une entité non présente sera immédiatement enlevé.

ATTENTION :

Nous limitons les emplacements par corps de métier, ce dossier est donc un dossier de candidature et non d'inscription.

Bonne lecture,
Caroline BECK-WILD
Présidente

Insertions dans le Wild Wedding Magazine

En tant qu'exposant vous avez droit à 1/9ème de page standardisé pour annoncer votre présence au festival, mais vous pouvez choisir en plus une insertion. Le Wild Magazine sera diffusé comme chaque année en été pour une édition 2018/2019, indépendamment du festival. Notre réseau de distribution s'élargit d'année en année, il devient un incontournable et certains commencent à demander à pouvoir le commander chaque année. Vous le trouverez naturellement auprès de nos membres, mais aussi sur commande sur le site.



<input type="checkbox"/> 4ème de couverture 370€ 21x21	<input type="checkbox"/> 2ème ou 3ème de couverture 270€ 21x21	<input type="checkbox"/> Une page 170€ 21x21
--	--	--

<input type="checkbox"/> 1/2 page 95€ 10,5x21	<input type="checkbox"/> 1/3 page 80€ 7x21	<input type="checkbox"/> 1/4 page 70€ 10,5x10,5
---	--	---

<input type="checkbox"/> 1/2 page 95€ 21x10,5	<input type="checkbox"/> 1/3 page 80€ 21x7
---	--

SCHEMA DE PLACEMENT

Magazine Format fermé **21x21cm**, impression « nature » sur papier épais haut de gamme. 3000 exemplaires. Disponible dès août 2018 auprès des exposants et partenaires, ou envoyé sur demande via le site. Infos utiles, articles, guide du mariage etc...

Vous avez la possibilité, en plus de tous les avantages que vous obtiendrez en tant que membre de l'association Wild Wedding Alsace, d'obtenir un espace publicité dans le magazine annuel, relayé sur le blog à un tarif préférentiel.

Supplément de **70€** pour la création de l'annonce d'insertion

Fichier pdf ou jpeg 350 dpi, fourni par vos soins

Cochez le format souhaité :

<input type="checkbox"/>	Je fournis l'annonce AVANT le 1er JUIN 2018	GRATUIT	<input type="checkbox"/>	J'ai un mariage pour un article
<input type="checkbox"/>	Merci de créer une annonce pour moi	70€		

15-16
SEPT
2018

Candidature WWF#3 Hippodrome Strasbourg-Hoerd

Avec le stand est compris :

Présence sur le site Internet wildweddingfestival.com.

Présence dans le Wild Magazine Encart photo 1/9^e page (voir édition précédente).

Kit Exposant (Affiche, magazines, flyers, fiches technique set 10 invitations).

Kit Salon : 1 enseigne, 2 badges (Badges supplémentaires 3 €)

Assurance :

Tu dois fournir la copie de ton RC Pro avant le 15 août 2018. A défaut il te sera facturé **45€ HT** pour la prise en charge de ton stand dans l'assurance globale

Autorisation de vente sur le festival

Durant le festival, je souhaite également vendre mes produits / services, et demande l'autorisation de le faire. (sous réserve d'acceptation)

Voici ce que je propose : _____

ON COMPTE SUR TOI

Le leitmotiv du festival est l'interactivité, je propose donc une Animation, un Atelier, un Jeu, un décor d'inspiration, ... pour le festival :

Je ne souhaite pas aider à la préparation du festival en proposant une animation, un atelier, une dégustation, prendre des photos, décorer un univers, etc

+ 50€ sur le prix du stand

1 Stand NU

Correspond à une surface au sol, non équipé, ni structure, ni table, ni chaise. Uniquement un branchement électrique

(de 9 à 50m²) tarif identique Si + me contacter

460€

9->50m²

m² souhaités



1 Stand Petit Tipi

Correspond à un stand sous le Tipi Nimbus, ni table, ni chaise. Uniquement un branchement électrique.

835€

~ 25m²

Option : Arrière fermé 50€

1/2 Stand Petit Tipi

Correspond à 1/2 stand sous le Tipi Nimbus, ni table, ni chaise. Uniquement un branchement électrique.

Vous serez 2, dos à dos sous un tipi Nimbus de 25m²

660€

~ 12m²

Option : Arrière fermé 25€



1 Stand Pergola bois

Correspond à un stand équipé d'une pergola avec toit sans les côtés, ni table, ni chaise. Uniquement un branchement électrique.

620€

3x3 / 9m²

Option : Arrière fermé avec planche en bois 50€

1 Stand Pergola bois

Correspond à un stand équipé d'une pergola avec toit sans les côtés, ni table, ni chaise. Uniquement un branchement électrique.

880€

3x6 / 18m²

Option : Arrière fermé avec planche en bois 100€

Observation :

Respecter le cahier des charges de votre emplacement.

Ex. «ambiance Wild», «ambiance Tropicale», ...

1 Stand Grand Tipi

Correspond à un stand sous le Grand Tipi Stratus, ni table, ni chaise. Uniquement un branchement électrique.

Un stand fait environ 10m² il se situe entre 2 poteaux

560€

~ 10m²



1 Stand Coup de Pouce

(pour les petits budgets, ceux qui se lancent, pour certaines professions ...)

Un espace «présence», équivalent à 1 mange debout, 1 totem et 1 pers.) Sous conditions.

Emplacement en fonction des disponibilités

190€

~ 2m²



Candidature

WWF#2

KOTA ALSACE - GUEBWILLER

29-30 SEPT 2018



Avec le stand est compris :

Présence sur le site Internet wildweddingfestival.com.

Présence dans le Wild Magazine Encart photo 1/9^e page (voir édition précédente).

Kit Exposit (Affiche, magazines, flyers, fiches techniques et 10 invitations).

Kit Salon : 1 enseigne, 2 badges (Badges supplémentaires 3 €)

Assurance :

Tu dois fournir la copie de ton RC Pro avant le 15 août 2018. A défaut il te sera facturé **45€ HT** pour la prise en charge de ton stand dans l'assurance globale

Autorisation de vente sur le festival

Durant le festival, je souhaite également vendre mes produits / services, et demande l'autorisation de le faire. (sous réserve d'acceptation)

Voici ce que je propose : _____

ON COMPTE SUR TOI

Le leitmotiv du festival est l'interactivité, je propose donc une Animation, un Atelier, un Jeu, un décor d'inspiration, ... pour le festival :

Je ne souhaite pas aider à la préparation du festival en proposant une animation, un atelier, une dégustation, prendre des photos, décorer un univers, etc

+ 50€ sur le prix du stand

1 Stand NU

Correspond à une surface au sol, non équipé, ni structure, ni table, ni chaise. Uniquement un branchement électrique

(de 9 à 25m²) tarif identique Si + me contacter

420€

9->50m²

m² souhaités



1 Stand Petit Tipi

Correspond à un stand sous le Tipi Nimbus, ni table, ni chaise. Uniquement un branchement électrique.

795€

~ 25m²

Option : Arrière fermé 50€

1/2 Stand Petit Tipi

Correspond à 1/2 stand sous le Tipi Nimbus, ni table, ni chaise. Uniquement un branchement électrique.

Vous serez 2, dos à dos sous un tipi Nimbus de 25m²

620€

~ 12m²

Option : Arrière fermé 25€



1 Stand Pergola bois

Correspond à un stand équipé d'une pergola avec toit sans les côtés, ni table, ni chaise. Uniquement un branchement électrique.

580€

3x3 / 9m²

Option : Arrière fermé avec planche en bois 50€

1 Stand Pergola bois

Correspond à un stand équipé d'une pergola avec toit sans les côtés, ni table, ni chaise. Uniquement un branchement électrique.

840€

3x6 / 18m²

Option : Arrière fermé avec planche en bois 100€

Observation :

Respecter le cahier des charges de votre emplacement.

Ex. «ambiance Wild», «ambiance Tropicale», ...

ATTENTION !

Le lieu n'est pas encore validé, des changements sont possibles

1 Stand Grand Tipi

Correspond à un stand sous le Grand Tipi Stratus, ni table, ni chaise. Uniquement un branchement électrique.

Un stand fait environ 10m² il se situe entre 2 poteaux

520€

~ 10m²



1 Stand Coup de Pouce

(pour les petits budgets, ceux qui se lancent, pour certaines profession ...)

Un espace «présence», équivalent à 1 mange debout, 1 totem et 1 pers.) Sous conditions.

Emplacement en fonction des disponibilités

160€

~ 2m²





NOUVEAU : Insertions sur le Site

Depuis sa création le site Wild Wedding Alsace c'est : 2500 visites par semaine en moyen, et ce n'est que le début ...

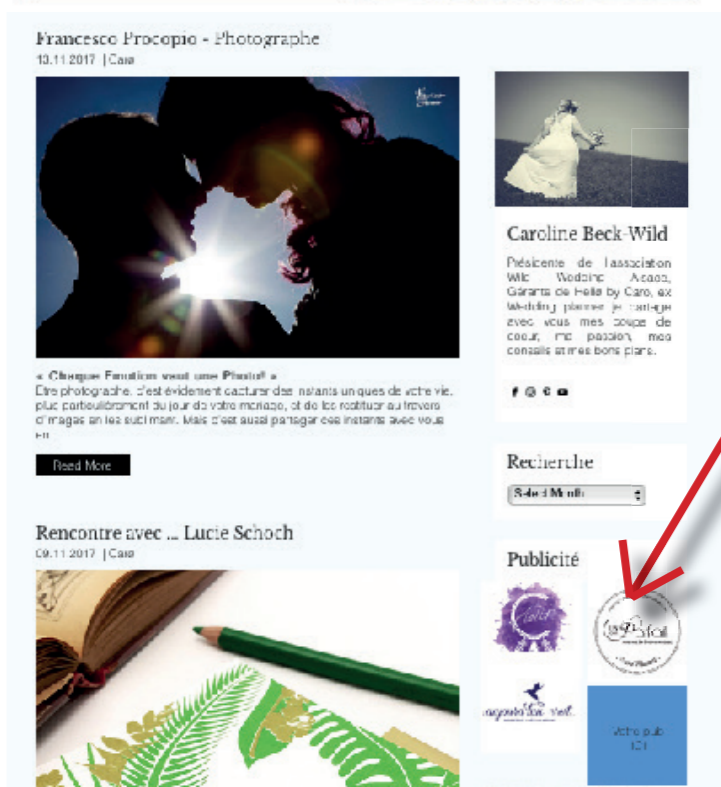
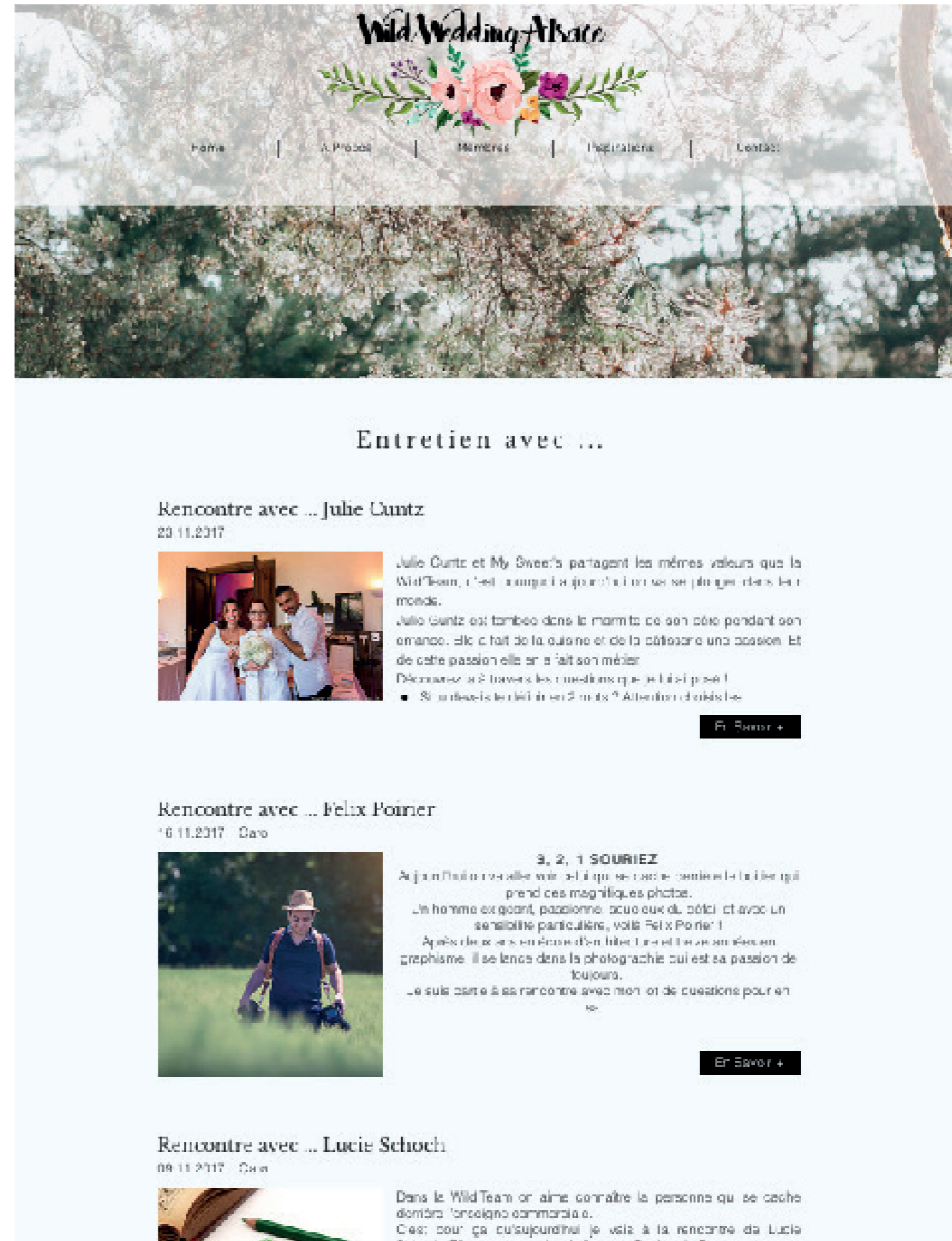
<input type="checkbox"/> LOGO + Lien vers votre site 35€ 5x5	<input type="checkbox"/> INSERTION + Lien vers votre site 65€ 10x5
<input type="checkbox"/> INSERTION + Lien vers votre site 65€ 5x10	<input type="checkbox"/> INSERTION + Lien vers votre site 120€ 10x10 Fichier png 350 dpi, fourni par vos soins

Tarif pour une présence sur le site jusqu'au 31/12/2018

Cochez le format souhaité :

- Je fournis le visuel GRATUIT
- Merci de créer une annonce pour moi 25€

Pensez à remplir votre interview dans le groupe Facebook



Recapitulatif

Cotisation 2018	96 €
Insertion Magazine	_____ €
Insertion Site Internet	_____ €
Sous-Total	_____ €
Salon Strasbourg	_____ €
Salon Colmar-Mulhouse	_____ €
Sous-Total FESTIVAL¹	_____ €
Remise 2 salons - 10%	- _____ € (si accepté)
Sous-Total FESTIVAL²	_____ €
TOTAL	_____ €

Paiement & bon pour accord

ATTENTION 1^{er} acompte A LA SIGNATURE

2 x Acompte 40 % _____ € le __ / __ / 2018
Solde 60% _____ € le 01/09/2018

3 x Acompte 1- 40 % _____ € le __ / __ / 2018
Acompte 2 - 30% _____ € le __ / __ / 2018
Solde 30% _____ € le 01/09/2018

4 x Acompte 1- 25 % _____ € le __ / __ / 2018
Acompte 2 - 25% _____ € le __ / __ / 2018
Acompte 3 - 25% _____ € le __ / __ / 2018
Solde 25% _____ € le 01/09/2018

ATTENTION

Tous les chèques devront être joints avec le contrat en précisant les dates auxquelles les encaisser.

si vous avez besoin de plus de faciliter de paiement, il suffit de le demander.

Règlement :
- par chèque à l'ordre de Wild Festival Alsace
- par virement FR68 2004 1010 1506 7750 6E03 601
- par PayPal www.paypal.me/WildWeddingAlsace

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint, l'avoir lu et compris et j'en accepte les conditions.

Fait à _____ Le _____

Cachet et signature précédés de la mention « lu et approuvé »

Règlement du festival

1. ORGANISATION

L'organisation est assurée par Caroline BECK en sa qualité de Présidente de l'association Wild Festival Alsace dont le siège se trouve à son domicile 166, rue principale 67350 Ettendorf. Pour tous renseignements et inscription 06 37 61 44 54

2. DESCRIPTIF DU STAND ET SERVICES ANNEXES

La location comprend :
Une surface au sol
Une prise électrique et la consommation (si demandé dans le contrat)
L'assurance de la salle
Le nettoyage des parties communes
L'inscription comprend les frais de dossier, vos coordonnées dans notre guide mariage.
Vous pouvez disposer d'options en matière de location de mobilier (moquette, petites tables, éléments de décoration) ou d'appui publicitaire (encart publicitaire dans le guide du mariage, visuels publicitaires sur votre stand).

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

Un acompte à la signature du contrat, le solde au plus tard 7 jours avant la date d'exposition.
Les règlements par chèque bancaire ainsi que le contrat signé sont à retourner au nom de l'association Wild Festival Alsace dont l'adresse est mentionnée ci-dessus.

A défaut de règlement aux échéances indiquées, l'organisation pourra considérer, sans autre formalité, la participation comme résiliée sans aucun remboursement des sommes déjà versées.

De plus tout dossier incomplet 10 jours avant la manifestation sera rejeté, le stand sera proposé à un autre exposant, sans remboursement des frais engagés.

Les demandes de réservation devront être accompagnées du règlement. Les chèques seront encaissés dès réception pour des raisons de commodité et de sécurité, mais la demande ne sera considérée comme acceptée qu'après décision de l'organisateur.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser certains participants sans avoir à justifier leur décision. En cas de non acceptation, le règlement sera remboursé.

Le défaut de paiement d'une des échéances fixées justifiera une pénalité égale à 10% par semaine de retard sur les sommes restant dues et l'exigibilité immédiate de la totalité de la créance.

Fournitures diverses

Eclairage général, chauffage des locaux, nettoyage général des parties communes, assurance de la salle, promotion, accueil, informations.

Fournitures non comprises

Transport, assurance particulière et matériel, enlèvement et stockage des emballages vides, location de mobilier, installation et répartition des fluides dans les stands, téléphone, télécopieur, internet et gardiennage en soirée.

4. ANNULATION DE LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENT

Toute annulation de tout ou partie du stand réservé par l'exposant aux termes du présent contrat doit être faite par lettre recommandée deux mois avant la date du salon. L'exposant reste néanmoins redevable de 200 € pour les frais de gestion engendrés. Passé cette date, l'exposant restera redevable du paiement de la totalité de la facture d'emplacment.

Si l'emplacement réservé n'est pas occupé par l'exposant au plus tard à 12h le premier jour des dates d'exposition, l'exposant sera considéré comme ayant annulé le contrat de réservation ; l'emplacement pourra être affecté par les organisateurs à un autre exposant. L'exposant attributaire en premier du lieu de l'emplacement ne pourra prétendre à une indemnisation.

L'exposant s'engage à régler la totalité du coût du stand même en cas d'annulation, retard ou changement

de site de l'exposition entière ou partie, en raison d'émeutes, grèves, désordres civils, acte de guerre, force majeure ou toute autre raison quelle qu'elle soit.

5. ATTRIBUTION DES STANDS

L'affectation des stands sera effectuée par zone selon l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription accompagnés du versement d'acompte. Aucune réclamation ne pourra être acceptée sur cette attribution.

6. AGENCEMENT DES STANDS

La responsabilité de l'exposant sera engagée pour tous dommages causés par l'installation non prévue par l'organisateur.

Aucun empiètement sur les allées de circulation ne sera toléré. En cas d'infraction, l'organisateur fera enlever, aux frais, risques et périls de l'exposant et sans aucune mise en demeure préalable, les éléments apposés au mépris du présent règlement.

A l'issue du salon, charge à l'exposant de débarrasser son stand, et de remettre en place le matériel mis à disposition par l'organisateur sous peine de se voir facturer un supplément nettoyage de 50€ ht.

7. OCCUPATION DES SURFACES

L'emploi des systèmes audio est autorisé, à condition que le bruit ne soit pas audible dans les espaces voisins, et que le son soit dirigé vers le stand de l'exposant. Les « tirez lâchez » de désenfumage ainsi que les lances à incendie (IRA) doivent toujours rester accessibles aux services de sécurité.

Ne pas utiliser de matériaux qui ne seraient pas ignifugés, MO (Combustibles), ou M1 (Inflammables). Toutes les machines en démonstration doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité.

Le matériel arrivant après l'ouverture de la manifestation ne pourront être acheminés vers les stands qu'en dehors des heures d'ouvertures au public.

La distribution de tous documents, objets ou autres est formellement INTERDITE en dehors des stands. Il est STRICTEMENT INTERDIT de faire de la publicité pour une société non présente physiquement sur le salon. Il est STRICTEMENT INTERDIT d'exposer une activité différente de celle pour laquelle le contrat a été signé. Les organisateurs se réservent le droit de faire enlever tous documents, objets ou autres liés à une activité différente de celle mentionnée dans le présent contrat.

8. FICHIER

Le fichier « prospects mariés » est remis à chaque exposant sur simple demande, environ 20 jours après le salon. Ce fichier est STRICTEMENT PERSONNEL et reste la propriété de l'association, il ne doit en aucun cas être divulgué ou vendu à une autre société. En cas de divulgation sans l'accord préalable écrit de l'organisateur, il sera facturé au tarif de 1€ HT l'adresse. De plus, vous encourez des sanctions conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée. Ce fichier vous est remis à la condition qu'au préalable vous nous ayez remis 1 mois avant le salon votre fichier « prospect » afin de faire la promotion de l'événement.

9. DÉROGATION

Matériel et bâtiment
L'exposant reste responsable de tout matériel fourni en location et de tous les dommages ou préjudices causés par lui ou ses mandants.

Les exposants sont responsables pour eux-mêmes et pour les entreprises travaillant pour leur compte de tous les dégâts occasionnés au bâtiment lors du transport, de l'installation, du fonctionnement ou de l'enlèvement de leur matériel.

L'exposant est entièrement responsable de tout son matériel et celui dont il a la charge pendant son transport et sa manutention aussi bien à l'intérieur de l'exposition qu'en dehors, mais également pendant toute la durée de l'exposition.

Installation électrique

L'installation de prise est réalisée à la demande de l'exposant et sous sa responsabilité.

En cas de violation du branchement ou de fraude sur le calibrage, la responsabilité de l'exposant est entière.

Toute fraude sera sanctionnée et entraînera la suppression de la fourniture de l'énergie électrique.

En cas de détérioration des installations électriques, leur remplacement ne pourra être effectué que par un représentant du bureau.

10. ASSURANCES

Assurance de l'exposant

En dehors de la couverture des risques de l'assurance obligatoire, les exposants doivent s'assurer auprès de leur compagnie habituelle de la couverture de tous les autres risques encourus, en particulier vol, ou dégradation des matériels d'expositions.

Les exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas d'incendie, d'explosion, d'inondation, troubles divers, et pour tout élément non imputable aux organisateurs, agents et préposés.

11. COMMUNICATION

Les organisateurs ont seuls le droit d'éditer ou de faire éditer un catalogue de l'exposition. Les invitations gratuites remises aux exposants doivent obligatoirement être tamponnées par les exposants afin de mettre en place un suivi.

12. APPLICATION DE CE RÈGLEMENT

Les organisateurs, se réservent le droit de statuer à tout moment sur tous les cas litigieux, ou ceux non prévus par le règlement. Ces décisions, même transmises verbalement sont sans appel et immédiatement exécutoires. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement dans l'intérêt général du salon ou de l'exposition.

Toute infraction au présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du participant sans aucune indemnité ni remboursement des sommes versées. La signature du présent règlement implique son acceptation sans réserve.

13. PUBLICITÉ

Nul ne peut être autorisé à se tenir hors des stands pour vendre ou faire de la réclame pour un objet exposé ou non. Nul ne peut effectuer une publicité publique de quelque nature qu'elle soit à l'intérieur du Salon.

14. RÉCLAMATIONS

Les réclamations des exposants doivent être soumises, aux soins d'un règlement amiable, aux organisateurs, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les (15)quinze jours suivant la clôture du salon. Passé ce délai, les réclamations ne seront plus recevables. Tout litige relèvera exclusivement de la juridiction des tribunaux de Strasbourg et sera soumise à la loi française.

Haguenau, le 5 janvier 2017

Bon pour Accord
Datez + Signez

Association Wild Festival Alsace

166, rue principale 67350 Ettendorf
Immatriculation Tribunal de Haguenau
Bas-Rhin / Caroline BECK-WILD
06 37 61 44 54 caroline@wildfestival.fr

Haut-Rhin Karen OJEDA 06 75 04 24 98
karen@wildfestival.fr

www.wildweddingfestival.com
www.wildweddingalsace.com



Association Wild Festival Alsace
166, rue principale 67350 Ettendorf
Immatriculation Tribunal de Haguenau

Bas-Rhin / Caroline BECK-WILD 06 37 61 44 54 caroline@wildfestival.fr
Haut-Rhin Karen OJEDA 06 75 04 24 98 karen@wildfestival.fr

www.wildweddingfestival.com
www.wildweddingalsace.com